



TAGS : Réglementation internationale // Réglementation européenne // IFRA // Cosmed Veille // Export // Brèves.

## Réglementation internationale : que s'est-il passé cet été ?



- **Corée du Sud** : publication d'un amendement concernant l'étiquetage des produits solaires en spray et proposition d'une loi exigeant, en plus du nom en Braille, que le fabricant mette en place un système de barcode permettant l'accès à une base de données via un système audio avec toutes les informations nécessaires sur la bonne utilisation du produit. La FDA a également publié une révision du Safety Standards for Cosmetics ajoutant des restrictions

d'utilisation d'ingrédients pour les lingettes et modifiant la liste des conservateurs autorisés pour tous les produits cosmétiques.

À noter : projet d'amendement au K-REACH afin de répondre aux demandes des industriels de simplifier l'enregistrement des substances.

- **Chine** : la CFDA a publié pour commentaires la 2ème version du projet « Regulations concerning the Supervision and Administration over Cosmetics » visant à renforcer la surveillance, la qualité et la sécurité des produits cosmétiques mis sur le marché. Cette nouvelle proposition introduit des changements sur la définition des produits cosmétiques, l'enregistrement, la classification des produits, l'étiquetage et les responsabilités.

- **Taiwan** : publication d'une nouvelle liste des colorants autorisés et publication d'un guide d'évaluation des nanos dans les produits cosmétiques.

- **Israël** : Le Ministère de la Santé a publié un nouveau projet de règlement modifiant la responsabilité des

acteurs, la notification, l'étiquetage et l'annexe 4 (substances interdites).

- **Turquie** : amendement du règlement cosmétique n°29417 visant un alignement plus étroit avec la réglementation européenne. Cet amendement, applicable depuis le 15 juillet 2015, introduit de nouvelles exigences concernant les nanos (notification et étiquetage), les CMR et modifie les annexes.

[// Plus d'infos](#)



## Réglementation européenne : retour sur un été "chaud" pour certaines substances

- **Filtres solaires** : modification de l'annexe VI interdisant le 3-benzylidène camphre dans les produits solaires. Le présent règlement est entré en vigueur le 18 août 2015 et sera applicable après un délai de 6 mois, soit le 18 février 2016.

- **Conservateurs** : la méthylisothiazolinone (MI) est actuellement autorisée comme agent conservateur dans les produits cosmétiques à une concentration maximale de 0,01 %. Cependant, suite au dernier avis du SCCS, la Commission Européenne envisage d'interdire l'utilisation de la MI dans les produits sans rinçage (avec un délai d'application court pour la mise sur le marché des produits conformes).

Le niveau de concentration autorisé de la MI dans les produits à rincer et les produits capillaires sera revu fin septembre 2015, dans l'attente de données scientifiques actualisées.

Si vous avez des observations, transmettez-les à [aline@cosmed.fr](mailto:aline@cosmed.fr) avant le 23 octobre 2015.

- **Règlement CLP** : publication au journal officiel en août 2015 de l'ATP n°7 introduisant des modifications d'entrée pour 11 substances et l'ajout de 20 nouvelles classifications.

[// Plus d'infos](#)



## Focus / 48ème amendement de l'IFRA : les changements concrets

Le 48ème amendement au code des Bonnes Pratiques de l'IFRA publié le 10 juin 2015, et corrigé le 10 juillet 2015, a introduit 4 éléments principaux :

- Une nouvelle version du livret QRA (Quantitative Risk Assessment : Analyse Quantitative du Risque) incluant la classification de nouveaux produits ;
- L'annulation de la règle sur la combinaison des effets phototoxiques pour les ingrédients dont l'effet phototoxique n'est pas lié à la formation de furocoumarines ;
- La catégorie de produits « non-skin, incidental contact products » remplace

l'ancienne catégorie « other non-cosmetic products », afin de mieux prendre en compte les sources d'exposition de ces produits ;

- La nouvelle nomenclature des substances naturelles complexes introduite par IFRA et RIFM (IL971, 973 et 978) a été introduite dans l'Annexe I.

**Globalement, cet Amendement se compose de 5 nouveaux Standards et de 22 Standards révisés ainsi que des documents importants pour l'application du Code de Bonnes Pratiques de l'IFRA.**

Les Standards sont applicables depuis le 10 août 2015 pour le développement de nouvelles compositions et entreront en application le 10 août 2016 pour les compositions parfumantes déjà sur le marché.

[// Plus d'infos](#)

---



## **COSMED Veille : le nouveau site de veille réglementaire bientôt en ligne**

COSMED Veille aide les entreprises à maîtriser la réglementation des produits cosmétiques de près de 100 pays.

L'accès illimité à la base de données exhaustive sera bientôt possible via un nouveau portail.

Plus ergonomique et plus rapide, le nouveau site donnera accès à 1500 fiches et tableaux de synthèses actualisés.



## **Optimisez vos financements pour votre projet export**

Si l'industrie cosmétique est le deuxième secteur économique exportateur en France, s'aventurer à l'international avec des moyens insuffisants peut exposer l'entreprise à de multiples difficultés.

Pour aider les entreprises à limiter les risques financiers d'un développement à l'export, Cosmed a conclu un partenariat avec CLASSE EXPORT afin de les accompagner dans la recherche d'aides financières adaptées. Pour faire le point sur toutes les solutions disponibles CLASSE EXPORT, propose un audit gratuit et sans engagement. Contacter Jean-Noël Garcin à [jngarcin@classe-export.com](mailto:jngarcin@classe-export.com) ou au 06 18 73 38 71.

[// Plus d'infos](#)

---



## Brèves de la filière

- **Journées Internationales des Huiles Essentielles et Extraits.** Cette 34ème édition, organisée les 23 et 24 Septembre 2015 à Digne-les-Bains, abordera les dernières actualités et innovations de la filière. Plus d'informations sur [www.appam.fr](http://www.appam.fr).

- **Beyond Beauty 2015 :** Cosmed sera présent sur l'espace Cosmeeting du 15 au 17 septembre sur le stand C60.

Assistez à la conférence "Les substances préoccupantes dans le Règlement (CE) n°1223/2009: Nanomatériaux, CMR, Perturbateurs endocriniens, Allergènes : point à date et perspectives d'évolution" présentée par Aline Weber, Responsable Affaires Réglementaires Cosmed, le jeudi 17 Septembre à 14 h. Demandez vos invitations à [stephanie@cosmed.fr](mailto:stephanie@cosmed.fr).

---

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

